

NOTICE POUR :
Eurican Herpes 205 poudre et solvant pour émulsion injectable

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
MERIAL, 29 Avenue Tony Garnier, 69007 Lyon, France

Fabricant responsable de la libération des lots
MERIAL, Laboratoire Porte des Alpes, Rue de l'Aviation, 69800 Saint -Priest, France

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRIINAIRE

Eurican Herpes 205 poudre et solvant pour émulsion injectable

3. LISTE DU (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Principe actif :

Par dose de 1 ml:

Antigènes de l'herpèsvirus canin (souche F205),0,3 à 1,75 µg*

* exprimés en µg de glycoprotéines gB

Adjuvant :

Huile légère de paraffine 224,8 à 244,1 mg

Lyophilisat : pastille blanche.

Solvant : émulsion blanche homogène.

4. INDICATIONS

Immunisation active des chiennes afin de prévenir, chez les chiots, la mortalité, les signes cliniques et les lésions causés par l'herpesvirose canine contractée durant les premiers jours qui suivent la naissance par une immunité passive.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune

6. EFFETS INDÉSIRABLES

De rares* réactions d'hypersensibilité peuvent subvenir, pouvant nécessiter un traitement symptomatique approprié.

Le vaccin peut fréquemment entraîner au site d'injection un œdème transitoire. Ces réactions disparaissent habituellement en moins d'une semaine.

*La fréquence des effets indésirables est définie en utilisant la convention suivante :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 au cours d'un traitement)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100)

- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000, y compris les cas isolés).

Si vous constatez d'autres effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chiens (chiennes gestantes)

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Après reconstitution de la poudre avec le solvant, injecter une dose (1 ml) de vaccin par voie sous-cutanée, selon les modalités suivantes :

Première injection : Soit pendant les chaleurs, soit 7 à 10 jours après la date présumée de saillie

Seconde injection : 1 à 2 semaines avant la date présumée de mise-bas.

Rappels : à chaque gestation selon le même schéma vaccinal.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Reconstituer dans des conditions d'asepsie, le contenu de la poudre avec le solvant fourni avec le vaccin.

Une fois reconstitué, le contenu doit avoir l'apparence d'une émulsion laiteuse.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver au réfrigérateur (entre +2°C et +8°C)

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

Après reconstitution, utiliser immédiatement.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après « EXP ».

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précaution particulières pour chaque espèce cible :

Un avortement et une mise bas prématurée peut survenir, comme résultant d'une infection CHV chez la chienne gestante. La protection de la chienne contre l'infection n'a pas été étudiée. Afin de permettre à l'immunité d'être transmise aux chiots, la prise d'une quantité suffisante de colostrum par ces derniers est nécessaire.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Ne vacciner que les chiens en bonne santé.

Précaution particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Pour l'utilisateur:

Ce produit contient de l'huile minérale. L' (auto-)injection accidentelle peut provoquer de fortes douleurs et un gonflement, notamment en cas d' (auto-)injection dans une articulation ou un doigt de la main, et, dans de rares cas, conduire à la perte de ce doigt si un examen médical n'est pas effectué rapidement.

En cas d' (auto-)injection accidentelle, même en quantité minimale, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice.

Si la douleur persiste au-delà de 12 heures à compter de l'examen médical, consulter à nouveau le médecin.

Pour le médecin:

Ce produit contient de l'huile minérale. Même une faible quantité de ce produit (auto-)injectée accidentellement peut provoquer un œdème intense susceptible d'entraîner, par exemple, une nécrose ischémique voire la perte d'un doigt. Il est impératif de recourir immédiatement à des soins chirurgicaux dispensés par un spécialiste. Une incision et une irrigation rapides de la zone injectée peuvent s'avérer nécessaires, notamment si les tissus mous ou le tendon d'un doigt sont touchés

Gravidité :

Ce vaccin est spécifiquement indiqué chez les chiennes gestantes.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Aucun autre effet indésirable hormis ceux décrits au paragraphe " Effets indésirables ", n'a été observé après l'administration de plusieurs doses.

Incompatibilités :

Ce médicament ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires immunologiques, excepté le solvant fourni.

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lors de l'administration simultanée avec un autre produit. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous les médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments <http://www.ema.europa.eu/>

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Vaccin purifié à sous-unités pour l'immunisation active des chiennes gestantes afin d'induire une immunité passive des chiots contre la maladie néonatale fatale due à l'herpèsvirus canin.

Une boîte de 2 x 1 flacon, 2 x 10 flacons et de 2 x 50 flacons
Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Médicament vétérinaire soumis à prescription.